

DES HUMAINS, PAS DES SAPINS !

*Ou comment un groupe public bloque
l'installation d'un jeune paysan
sur le plateau de Millevaches*

Depuis un siècle, le plateau de Millevaches n'a cessé de se dépeupler et l'activité agricole de reculer au profit des monocultures de résineux. Le groupe public Caisse des dépôts et consignations, à travers ses filiales, refuse aujourd'hui de céder 6 hectares de terrain forestier et un corps de ferme abandonné à un jeune paysan en voie d'installation.

Les faits :

Suite à une étude financée par la Caisse des Dépôts sur « *la mobilisation du bâti ancien vacant en cœur de bourg* », menée en 2015 par la SCIC l'Arban, la commune de La Villedieu (Creuse) identifie une ferme inoccupée, avec 6,55 ha de terrain boisé récemment coupé. Cette parcelle incluant le bâti est propriété de la SCI de CNP assurance (filiale de la Caisse des dépôts) et gérée par la Société Forestière (encore une filiale de la Caisse des dépôts).

En août 2016, un jeune paysan contacte la mairie de La Villedieu pour une installation avec un projet paysan et culturel sur la commune.

A partir de septembre, la commune, plus tard épaulée par le Parc Naturel Régional de Millevaches et la Communauté de communes Creuse Grand Sud, entame les démarches pour rendre leur usage agricole à ces terres et installer un jeune paysan. L'enjeu est important pour la commune : la population de La Villedieu, divisée par trois depuis 1954, ne compte plus que deux familles d'agriculteurs ! En 1850, la commune comptait moins de 1% de forêt. Elle est aujourd'hui boisée à 60%, pour l'essentiel de monoculture de résineux, gérée de loin par des propriétaires n'habitant pas sur place.

En janvier, la Société Forestière estime le bien, à un prix trois fois supérieur à la valeur agricole des terres mais sans pour autant avoir un accord de vente de la CNP.

Après de nombreux courriers et échanges avec la caisse des dépôts ou la Société Forestière, la parcelle est replantée en mars sans tenir compte des négociations en cours.

Le 26 septembre 2017, la directrice régionale Nouvelle Aquitaine de la Caisse des dépôts, rédige un courrier à destination de la Société Forestière pour que cette dernière sollicite une réponse à la CNP.

Après deux mois d'attente et une nouvelle pression de la Mairie, la CNP daigne enfin répondre : c'est non, aucune explication, c'est juste un non.

Ce non est une fois de plus l'image de la gestion grossière d'un espace par des structures déconnectées du territoire et de l'humain. La CNP est le premier propriétaire forestier privé, français, avec 49 000 hectares de forêt, dont 3000 sur le Plateau de Millevaches, presque exclusivement gérée sous le mode de la culture industrielle de douglas et de la coupe rase.

Ce non, c'est le choix de continuer de faire mourir ces terres, c'est la vision purement économique d'un territoire sans penser qu'il puisse s'y développer autre chose que des sapins.

Ce non, c'est le dédain pour une commune et une personne en projet d'installation, c'est un an de démarche pour que la CNP, sans qu'il n'y ait jamais eu un interlocuteur direct, prenne le temps de considérer la demande pour dire non.

Nous voulons que la ferme du Moulin Vieux retrouve sa vocation première, un espace d'habitation et de pratiques paysannes.

Nous voulons que la CNP Assurance cède ces terres à leur valeur agricole.

Nous voulons faire en sorte de pouvoir mettre ces terres en culture dès le printemps prochain.

Contact :

Thierry Le Tellier
Maire de Lavilledieu (23)
07 87 21 55 41

Comité de soutien
chermes@riseup.net

Plus d'informations sur le blog

<https://chermes.noblogs.org>

CONTACT DES ACTEURS DU DOSSIER :

Service presse caisse des dépôts et consignations

<http://www.caissedesdepots.fr/communiqués-presse>

Service presse CNP Assurances

<http://www.cnp.fr/Journaliste/Contact>

Société forestière (délégation régionale)

<https://www.forestiere-cdc.fr/la-societe-forestiere/agences/bourges.html>